

Fait très intéressant, par suite de la hausse du prix de l'or sur le marché libre et la regrettable inadmissibilité—je la trouve regrettable du point de vue canadien—des projets du Fonds monétaire international, en vue d'établir une nouvelle unité économique, l'or est encore peut-être un de nos produits les plus précieux. Il se peut que les 300 millions que nous avons dépensés depuis 1958 pour soutenir cette industrie nous permettront de demeurer au premier plan lorsqu'auront lieu des changements amenés par l'impuissance des pays à accepter une stabilité internationale à l'égard des devises étrangères autres que l'or ou non fondées sur l'or. Chose certaine, l'or vaut actuellement 100 dollars l'once. Dans certains pays, il vaut beaucoup plus que cela sur les marchés non officiels. Je suppose qu'il vaut plus de 100 dollars l'once aux États-Unis où en théorie, il est illégal d'acheter de l'or, sauf dans des collections numismatiques. On signale que, ces gens-là vendent de l'or jusqu'à concurrence de 200 dollars l'once. Non seulement nos réserves d'argent sont en train de s'épuiser, mais aussi toute notre monnaie trouve facilement preneur au sud de la frontière.

Comme on l'a déjà signalé, tout indique qu'un étalon-or sera établi dans le monde entier. S'il en est ainsi—et je crois que pour de nombreuses raisons les Canadiens ne devraient pas l'espérer—cela signifierait évidemment que le Canada se classerait probablement au troisième rang des producteurs de ce métal stratégique, soit à des fins industrielles, soit pour stabiliser les opérations internationales. Je prédis que si un étalon-or international est établi, la valeur de cet étalon fluctuera aux environs de 300 dollars l'once. Cela donnera, dans le Nord du Canada, une grande impulsion à l'industrie d'extraction d'or qui depuis vingt ans s'inscrit au passif de la nation et souvent à la localité où se trouve le gisement.

● (1530)

Pour ma part, je me réjouis de la prorogation de la loi. Je n'ai pas insisté au comité, pas plus que les autres députés, pour qu'on modifie la formule afin de l'étendre à la production de nouvelles mines à cause du rôle incertain que l'or jouera sur les marchés industriels et monétaires du monde. Je crois que, si un prix stable à long terme était assuré pour l'or et si les fluctuations de prix cessaient, cela faciliterait l'aménagement de nouvelles mines dans le Nord.

Nos mines d'or, effectivement, ne se prévalent pas des dispositions de la loi, qui constituent une assurance contre une calamité qui pourrait se produire à tout moment dans la situation monétaire internationale, une assurance contre toute calamité qui pourrait affliger les collectivités où se trouvent les mines d'or si le prix de ce métal tombait au prix américain de \$38. Si l'on pouvait stabiliser le prix de l'or au-dessus de \$100, évidemment, on exploiterait de nouvelles mines. On peut facilement trouver les fonds nécessaires à cette fin mais on n'investirait pas assez de ces fonds pour l'exploitation des mines actuelles et la mise en valeur d'autres gisements connus que si les investisseurs avaient aussi l'assurance d'une période suffisante où le prix plancher serait maintenu pour mener à bien leur exploitation.

Dans le nord de l'Ontario—et je crois que cela vaut également pour le nord du Québec, à l'exception d'une ou deux nouvelles mines qui ont commencé à produire ces quatre ou cinq dernières années—nous ne connaissons pas une expansion industrielle comme celle que nous aurions pu espérer grâce à la vente de l'or sur le marché libre qui rapporte maintenant de \$75 à \$90. Je suis certain que cela a

Aide aux mines d'or

rendu possible une grande partie des exploitations minières précédentes. En conséquence, le gouvernement devrait peut-être envisager de modifier la loi à une date ultérieure afin de tenir compte de la mise en exploitation possible, voire même probable de nouvelles mines d'or dans tous les secteurs du Nord, de façon à ce que ces mines aient le même genre de garanties que celles que prévoyait la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or pour les mines qui existaient avant 1958.

Je pense que tous les députés qui représentent des localités où se fait l'extraction de l'or comprennent l'attitude qu'a adoptée le gouvernement en refusant d'inclure dans la loi les nouveaux producteurs. Notre pays a eu pour politique de ne pas encourager l'exploitation des mines d'or, mais je pense que si le prix de l'or se stabilise à long terme sur les marchés internationaux de sorte qu'il y ait une demande constante, cela vaudra la peine d'encourager l'exploitation de mines d'or et l'expansion des localités dans lesquelles elles se trouvent. La plupart de ces localités ont connu une certaine expansion. Il y a bien peu de gisements aurifères connus dans ma région qui ne se trouvent pas dans le voisinage immédiat de localités déjà existantes, et par conséquent nous ne prévoyons pas revivre les jours d'il y a 30 ou 40 ans, quand toute la collectivité dépendait de l'exploitation des mines d'or. J'aimerais dire à la Chambre que le sous-ministre des mines, de concert avec des représentants d'autres ministères, a fait des efforts pour s'assurer que les localités où se trouvent les mines d'or ne vivent pas uniquement de l'exploitation minière mais peuvent profiter pleinement des avantages offerts et recevoir une collaboration totale des autres ministères qui s'occupent du développement, comme le ministère de l'Expansion économique régionale.

Les Canadiens savent sans doute que même si le Canada ne détient pas d'or, même s'il a toujours fidèlement transmis son or aux États-Unis, nous avons actuellement une petite quantité d'or à l'Hôtel des monnaies pour couvrir les frais de l'aide prévue en vertu de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, qui rapporterait probablement aux Canadiens un bénéfice de plus d'un milliard et demi de dollars. Je ne dis pas que c'est une chose à faire, mais dans le contexte de l'économie canadienne, il me semble que l'exploitation de l'or et le service assuré en vertu de la loi sur les subventions aux collectivités qui dépendent entièrement de l'industrie pour leur subsistance, sont justifiés du fait que la quantité d'or détenue actuellement par le Canada dépasse de beaucoup les subventions que nous versons et si cela nous plaît de porter une petite quantité de cet or sur le marché international, outre que le Canada récupérerait les frais de l'aide qu'il a eu la bonté d'assurer à ces collectivités pour leur permettre de survivre, il réaliserait un bénéfice considérable, chose rare dans le cas des autres produits qu'il a dû mettre en réserve, soit dans l'agriculture soit dans le secteur minier.

Les Canadiens peuvent être assurés que l'aide d'urgence aux mines d'or a été jusqu'ici un bienfait pour ces collectivités où la main-d'œuvre, considérable, se recrute chez les gens d'un certain âge, relativement peu instruits, et qu'elle leur assure un emploi depuis 1958. Elle a permis à des collectivités d'exister alors qu'autrement, cette existence eut été entièrement impossible. Cette loi a sauvé de l'éroulement presque total des petites villes comme Kirkland Lake, Val d'Or et Timmins et d'autres sans doute qui me sont moins familières.